ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats territoriaux d'exploitation

Question écrite n° 51439

Texte de la question

M. Serge Poignant demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire un bilan précis de la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE).

Texte de la réponse

Au 6 octobre 2000, plus de 2 500 contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont reçu un avis favorable de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) dans 85 départements dont plus de 1 500 ont été signés. En outre, 700 projets collectifs ont été approuvés par les CDOA, parmi ceux-ci, 260 concernent des projets liés à un territoire et 370 à une filière territorialisée concernant potentiellement 63 000 agriculteurs. Pour la mise en oeuvre des CTE, des conventions ont été signées avec 72 chambres d'agriculture, 88 associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA), des coopératives, des associations des parcs naturels régionaux et des conseils généraux, ce qui témoigne de l'intérêt porté à cette mesure. Enfin, l'approbation du plan de développement rural national (PDRN) le 7 septembre 2000 par les autorités européennes, d'une part, et, d'autre part, l'allégement des procédures d'examen des dossiers et la simplification des formulaires de demande de CTE permettent aujourd'hui d'affirmer que cet outil va rapidement monter en puissance.

Données clés

Auteur : M. Serge Poignant
Circonscription : Loire-Atlantique (10e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51439
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5454
Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6597